



Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 26 mai 2016

Le jeudi 26 mai 2016, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Val d'Izé, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Thierry TRAVERS, Maire.

La convocation a été adressée par écrit au domicile des conseillers municipaux, le samedi 21 mai 2016 et affichée à la porte de la Mairie.

Membres élus : 23

En fonction : 23

Présents : 16

Membres présents :

M. Thierry TRAVERS, Maire et Conseiller Général ; Mme Lisiane HUET, 1^{ère} adjointe ; Mme Maryse HUCHET, 3^{ème} adjointe ; M. Claude DONVAL, 4^{ème} adjoint ; Mme Laurence GERMAIN, 5^{ème} adjointe ; M. Francis GAULARD ; M. Maurice TRAVERS ; Mme Monique GALLAIS ; Mme Régeane MAO ; Mme Michèle SAUDRAIS ; M. Michel GIEUX ; Mme Christine REUCHERON ; M. Michel LAURENT ; Mme Béatrice GUESDON ; M. Yann BOUVET ; M. Vincent PIPARD (jusqu'à 22h30);

Membres absents excusés : M. Emile PERRIER, 2^{ème} adjoint ; M. Bruno DELVA ; M. Denis BRÉAN ; M. Gérard TRUFFAULT ; Mme Natacha PIHAN ; Mme Isabelle MUCKA ; Mme Véronique CHAMPION

Madame Laurence GERMAIN a été élue secrétaire de séance

❖ **Tirage au sort des jurés d'assises**

En ouverture de séance, et en présence de Madame TEMPLON, Adjointe au maire de Montreuil-sous-Pérouse, il est procédé publiquement au tirage au sort, sur les listes électorales de Montreuil-sous-Pérouse et de Val d'Izé, des personnes, au nombre de 9, appelées à figurer sur la liste préparatoire à la formation des jurys d'assises 2017. Les personnes tirées au sort en seront informées individuellement par la mairie de leur lieu de résidence.

❖ **Subventions - Année 2016**

(Délibération N° 2016 - 041)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'allouer :

- une subvention de fonctionnement aux associations izéennes sportives, culturelles ou de loisirs (cf. le tableau ci-après)
- une subvention de fonctionnement aux établissements d'enseignement publics ou privés accueillant des élèves izéens au cours de l'année 2016 (sous réserve de la réception d'une demande de subvention), pour un montant maximum de 45,00 € par izéen scolarisé,
- une subvention pour les voyages scolaires effectués par les élèves izéens au cours de l'année 2016, d'un montant maximum de 45,00 € par élève et par voyage. Cette aide ne concerne que les élèves du secondaire, elle ne pourra pas représenter plus de 50 % du coût à la charge des familles.

Le Conseil Municipal décide également la mise à disposition gratuite du Centre Culturel pour l'association « la Ligue contre le cancer » les 28 et 29 octobre 2016.

❖ **Salle des Fêtes**

Le Maire invite l'assemblée à réfléchir, pour la prochaine séance, à la dénomination de la nouvelle salle, il propose qu'elle porte le nom des parcelles voisines : le Tertre, la Brigaudière, le Pré Bas, la Rivaudais, le Champs de l'aire, la Coutançais, le Poirier, le Renault. Le nom « la Grange » est également suggéré.

Le Maire informe l'assemblée de l'état d'avancement des travaux et indique que les avenants suivants ont été pris :

- Lot 6 (Menuiseries intérieures) : +1.000€ HT (Décision n°2016 05)
- Lot 9 (Carrelage – Faïence) : + 2.205,75€ HT (Décision n°2016 06)
- Lot 12 (Electricité) : +2.164,10€ HT (Décision 2016 07)

Concernant la mise en location prévue à compter du 01.09.2016, le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, adopte un règlement intérieur qui sera également applicable au Centre Culturel à compter du 01.01.2017 (**Délibération N° 2016 - 043**)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe les tarifs de la nouvelle salle comme suit (**Délibération N° 2016-042**) :

	½ journée	1 journée	2 jours	3 jours	Nouvel an
Salle	150€	250€	400€	**	800€
<i>Forfait chauffage</i>	40€	50€	100€	**	

Et précise que les réductions suivantes seront applicables :

- Particulier izéen : - 30% (non applicable sur le forfait chauffage)
- Association izéenne : - 60% (non applicable sur le forfait chauffage)
- Association izéenne à vocation éducative :- 80% (non applicable sur le forfait chauffage)

Du fait de la création de cette nouvelle salle, compte tenu des équipements et des surfaces proposées au Centre culturel, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'en modifier les tarifs à compter du 01.01.2017 et de les fixer comme indique en annexe (**Délibération N° 2016-044**) :

❖ **Restaurant scolaire**

Le permis de construire a été déposé le 6 mai dernier ; des études de sols avec des essais plus profonds et une mission complémentaire sont nécessaires pour déterminer le dimensionnement correct des fondations, le cout est de 4.064,00€ HT.

Le début des travaux est programmé pour septembre octobre.

Le Maire informe l'assemblée que ce projet sera subventionné dans le cadre de la DETR à hauteur de 143.337,00€ mais n'a pas été retenu au titre du Fonds d'Investissement Local.

❖ **Réaménagement de locaux de la mairie**

Le Maire informe l'assemblée que le projet n'est retenu ni au titre du Fonds d'Investissement Local, ni au titre de la DETR. De fait il est décidé de représenter le dossier en 2017, et de mettre à profit ce temps pour réfléchir à nouveau sur le projet compte tenu de certains couts : transformation de l'extension coté boulangerie, chauffage...

❖ **Lotissement Les Eglantines**

Les travaux de terrassement ont débuté et se termineront cette semaine, ceux liés aux réseaux sont programmés semaine 21.

❖ **Travaux de voirie**

Le Maire informe l'assemblée que suite à la consultation lancée pour

- la mise en œuvre d'enrobé à froid et de PATA, le marché a été attribué à l'entreprise GALLE pour un montant de 23.470,00€ HT,
- le fauchage débroussaillage, le marché a été attribué à l'entreprise LEROUX pour un montant de 7.498,08€ HT.

❖ **Acquisitions foncières**

- Dans le cadre du projet de restructuration du restaurant scolaire et de l'extension de la cour, il avait été envisagé de réaliser des travaux sur sol d'autrui, le jardin attenant étant la propriété du CCAS. Cette procédure privant la commune de la perception du fonds de compensation de la TVA ; après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de se porter acquéreur auprès du CCAS de la parcelle AH 774 pour l'euro symbolique. (**Délibération N° 2016 -045**)

- Dans le cadre du projet d'implantation de la société AGRIAL sur la zone d'activité, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de se porter acquéreur des parcelles K 955 et K 954 au tarif de 7,5€ du m². **(Délibération N° 2016- 046)**

❖ **Affaires scolaires**

(Délibération N° 2016-047)

Le maire indique à l'assemblée que le prix d'un repas au restaurant scolaire est fixé à 3€50 depuis 2012, alors que le coût de revient d'un repas servi au restaurant scolaire s'élève à 5,329€. Afin de pouvoir maintenir la qualité du service proposé, le Conseil Municipal, à la majorité, décide de réviser les tarifs des repas servis au restaurant et de les fixer comme suit à compter du 1.09.2016 :

- Repas enfant **3,70 €**
- Repas enfant hors commune **4,00 €**
- Repas enfant non inscrit **4,20 €**
- Repas adulte personnel communal **3,80 €**
- Repas adulte autre **6,00 €**

❖ **Urbanisme**

(Délibération N° 2016-048)

Le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération 2015-085, il a été décidé de réviser le P.L.U. afin de prendre en compte les dispositions des lois Grenelle et de la loi ALUR.

La commune de SAINT CHRISTOPHE DES BOIS ayant le même besoin, il est envisagé la mise en place d'un groupement de commandes, dont Val d'Izé serait le coordonnateur. Le groupement de commandes pourra permettre la réalisation d'économies d'échelle du fait notamment de la mutualisation des certaines réunions, il permettra également de mener une réflexion intercommunale cohérente.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, considérant qu'une convention constitutive est nécessaire pour créer le groupement de commandes et définir les modalités de son fonctionnement accepte la mise en place d'un groupement de commandes relatif à la révision du PLU, autorise monsieur le Maire à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de cette décision, désigne monsieur le Maire représentant titulaire, et M. GIEUX, représentant suppléant de la commune auprès de la commission d'examen des offres liées à la consultation pour ce marché.

Communauté d'Agglomération

- Création d'un service commun : Conseil en Energie Partagé (Délibération N° 2016-049)

Le Maire rappelle à l'assemblée que, par délibération 2014-047, elle avait décidé d'adhérer au service de Conseil en Energie Partagé ; suite à la demande de 33 communes (soit 49.000 habitants), la communauté d'agglomération a décidé de pérenniser ce service qui sera financé à hauteur d'un tiers par les communes adhérentes (soit environ 0.32€/habitant).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de renouveler son adhésion au service commun en Energie Partagé et autorise le Maire à signer la nouvelle convention

- Rapport d'activité (Délibération N° 2016-050)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte du rapport d'activité de la communauté d'agglomération de Vitré Communauté dont un exemplaire a été remis à chaque conseiller

❖ **Renouvellement des contrats d'assurances**

Le Maire informe l'assemblée que dans le cadre du groupement de commandes pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le renouvellement des contrats d'assurances, c'est le cabinet Consultassur qui a été retenu pour un montant de 1.150,00€ HT, le Maire indique que l'option assistance annuelle d'un montant de 400,00€ HT n'a pas été souscrite.

❖ **Assainissement**

(Délibération N° 2016-051)

Le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération 2014-099, elle a décidé la mise en place d'un débitmètre sur le poste de relèvement de la zone d'activité, compte tenu du soutien de l'agence de l'eau à hauteur de 80%. Ce soutien étant conditionné à la réalisation d'un diagnostic ; après échange

avec l'exploitant, il ressort que les bénéfices attendus de cette installation ne justifient pas le coût du diagnostic.

Par ailleurs, le maire indique que l'arrêté ministériel du 21.07.2015 impose la mise en place d'un débitmètre en tête de station d'épuration, le coût de cette installation s'élève à 4.145,00€ HT.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité, renonce à l'installation d'un débitmètre sur le poste de relèvement de la zone d'activité ; il décide l'installation d'un débitmètre en tête de station d'épuration et de solliciter le soutien financier de l'agence de l'eau Loire Bretagne.

Informations diverses

- **Dispositif « Argent de poche »** : Réunion de préparation le 9 juin 2016 à 20h30, 40 jeunes ont déposé un dossier.
- **Sécurité centre bourg**, suite à la réunion du 18 mai 2016, le département propose une assistance technique pour la réalisation d'un diagnostic de sécurité routière, qui permettra d'élaborer des propositions de sécurisation.

TARIFS CENTRE CULTUREL ANNEE 2017				
OBJET	SALLE (foyer inclus)	½ SALLE (foyer inclus)	FOYER	CUISINE
LOCATION DEMI-JOURNEE 5 heures maximum (Sauf vendredi à partir de 19 h, samedi et dimanche). Ne s'applique pas aux associations	300€	200€	75€	55€
<i>Forfait chauffage</i>	100€	70€	30€	
LOCATION 1 JOURNEE (de 9h00 à 8h00 le lendemain)	400€	300€	140€	90€
<i>Forfait chauffage</i>	130€	100€	40€	
LOCATION 2 JOURS (de 9h00 à 8h00 le surlendemain)	800€	550€	*****	150€
<i>Forfait chauffage</i>	220€	180€	*****	
LOCATION WEEK-END Vendredi Samedi Dimanche (de 9 heures le vendredi à 8h le lundi matin)	900€	570€	*****	180€
<i>Forfait chauffage</i>	310€ <i>Ou 220€ si 2jours chauffés</i>	250€ <i>Ou 180 si 2 jours chauffés</i>	*****	
LOCATION NOUVEL AN tout inclus du 31.12 au 02.01 à 8h00	1705€			
VAISSELLE				
10€ pour 50 couverts ou forfait 10€ si pas de repas ou association izéenne				

- Particulier izéen : - 30% (non applicable sur le forfait chauffage et la vaisselle)
- Association izéenne : - 60% (non applicable sur le forfait chauffage et la vaisselle)
- Association izéenne à vocation éducative :- 80% (non applicable sur le forfait chauffage et la vaisselle)

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS - ANNEE 2016

La Pétanque Izéenne	80 €
Football	3 900 €
Basket	1 500 €
Volley	700 €
Tennis Club Haute Vilaine	500 €
Gym ambiance (subvention exceptionnelle)	1 257 €
Randoval	120 €
ATEPV	1 400 €
Motos Loisirs Izéen	1 400 €
Vélo Izéen Tout Terrain	400 €
A.C.C.A.	500 €
Ball Trap Club de Haute Bretagne	400 €
Médiat 'Izé	2 000 €
Groupe Artistique Izéen	300 €
Grymda	600 €
Anciens Combattants	250 €
Dojo Izéen	1 500 €
La Stéphane	500 €
Badminton	700 €
A.P.E.L. Ecole St Etienne des Eaux	12 584 €
Coopérative scolaire - Ecole Lucie Aubrac	3 000 €
Ecole et Cabrioles - Ecole Lucie Aubrac	2 500 €
Art Floral	600 €
Musical'Izé	800 €
Musical'Izé (éveil musical +cours)	1 400 €
Moto Sécurité Service Course	1 000 €
Lasso du Little Ranch	300 €
La Bouéze	300 €
La Prévention Routière	50 €
Musique de Domagné	150 €
L'outil en main de Vitré	60 €
Une Journée pour un métier	60 €
Solidar Izé	300 €